

2^{ème} REUNION DE CONCERTATION

SUR LE PROJET DE REAMENAGEMENT DU SECTEUR JEAN ZAY

MARDI 19 MAI 2015

PRESENTATION DE L'OBJET DE LA REUNION

Je vous remercie, tout d'abord, d'avoir consacré votre soirée à cette réunion publique qui entre dans le cadre de la concertation préalable à la mise en œuvre du projet d'aménagement du quartier Jean Zay, c'est-à-dire du site de la Résidence Universitaire.

C'est la deuxième réunion publique sur l'aménagement de ce site. La première a eu lieu le 22 mars 2012, il y a trois ans. C'était au Conservatoire. Le projet a connu, en effet, quelques péripéties.

Le 10 mai 2012, quelques semaines après la première réunion, le tribunal administratif a annulé pour vice de forme l'arrêté du Préfet des Hauts-de-Seine du 9 juin 2009 transférant la propriété de la Résidence Universitaire à la Communauté d'Agglomération, ce qui a, bien entendu, rendu impossible la poursuite du projet d'aménagement. La concertation a donc, de ce fait, été suspendue.

Le 28 juin 2013, 13 mois plus tard, le gouvernement a autorisé le Préfet des Hauts-de-Seine à prendre un nouvel arrêté de transfert, qui ne comportait pas de vice de forme et qui n'a pas été contesté : la Résidence Universitaire appartient donc désormais définitivement à la Communauté d'Agglomération.

Parallèlement, une « Convention pour le développement de l'offre sociale de logement étudiant sur le site de la Résidence Jean Zay et dans les Hauts-de-Seine » a été signée par l'Etat, le Département, la Communauté d'Agglomération et la ville d'Antony. Elle prévoit la réalisation de 1080 logements étudiants sur le site de la Résidence Jean Zay, que la ville s'est engagée à intégrer harmonieusement dans le cadre d'un nouveau quartier de ville ». Ce sont les termes de la convention.

En d'autres termes, la Convention signée avec l'Etat consacre le remplacement d'un vieux campus à bout de souffle, parce que privé d'entretien et de bonne gestion depuis des décennies, par un quartier étudiant moderne. Les logements étudiants y resteront gérés par le CROUS et bénéficieront de loyers sociaux, mais, à la différence de ceux de l'actuelle RUA, ils seront répartis dans des résidences à l'échelle humaine qui se fondront dans le paysage du nouveau quartier, à l'exception, toutefois, du bâtiment A qui sera réhabilité par Jean Nouvel, afin de conserver la mémoire de l'architecture, emblématique des années cinquante, d'Eugène Beaudouin.

La mise en œuvre de la reconstruction des 1080 logements étudiants fait l'objet d'un comité de suivi qui réunit notamment les différents services de l'Etat compétents sur ce dossier.

Il s'agit donc, à présent, pour la ville d'Antony, de relancer le projet d'aménagement du nouveau quartier et de reprendre à cette fin la procédure de concertation préalable à l'adoption des projets d'aménagement. C'est dans ce cadre qu'est organisée cette réunion publique.

Ce nouveau quartier, nous avons souhaité, et nous l'avons inscrit dans notre programme pour les élections municipales de mars 2014, que ce soit un éco-quartier, un quartier vert, largement piétonnier et à la pointe de la modernité environnementale. Un quartier mêlant résidences étudiantes à l'échelle humaine et immeubles familiaux, avec des commerces de proximité, des restaurants et des cafés dotés de terrasses où on pourra s'attabler tranquillement à l'abri du bruit et de la pollution des voitures. Un quartier comme il n'y en a pas encore à Antony. Avec, également, les équipements publics indispensables, c'est-à-dire, au minimum, une école et une crèche, et, éventuellement, des équipements culturels ou sportifs.

Notre urbaniste, l'atelier Villes et Paysages, a travaillé sur ces bases et il va vous présenter une première ébauche de ce que pourrait être l'aménagement de ce futur quartier.

Ce projet est susceptible d'évoluer au fur et à mesure de l'avancée de la concertation, jusqu'à la mi-septembre. C'est le propre de la procédure de concertation que de faire évoluer les projets. Le Conseil Municipal votera le projet définitif dans sa réunion du 24 septembre prochain.

Je vais passer la parole à Monsieur Jérôme Verguin, du Cabinet Villes et Paysages, qui va vous présenter l'état actuel du projet, et ensuite, nous passerons à la séance des questions-réponses.